



Thônex

législature 2020-2025
résolution no 98
séance du 15/03/2022

Résolution
des groupes Centre-Vert'libéral et Alternative
« Voyage du Conseil municipal : pour une mobilité écologique et responsable »

- Vu l'article 29 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;
- Considérant la gravité de la crise climatique et la contribution des voyages en avion à cette crise ;
- Soucieux de l'exemplarité écologique dont les autorités politiques doivent faire preuve, notamment lors de leurs déplacements collectifs ;
- Sur proposition des groupes Centre-Vert'libéral et Alternative

Le conseil municipal

décide

par 13 voix pour, 9 voix contre et 1 abstention

1. De renoncer à prendre l'avion lors du voyage qui a lieu pendant la législature.
2. De limiter les kilomètres parcourus afin de rendre le voyage accessible à tous.
3. D'opter pour le train lorsque le groupe d'élus doit parcourir des distances significatives pour se rendre sur son lieu de destination.
4. D'inviter le Conseil administratif à prendre contact avec leurs homologues du lieu de destination pour que ceux-ci présentent aux élus de Thônex un sujet d'intérêt commun.



Thônex, le 16 mars 2022 — PHG/cck

(RM-22-09)/cm – 15/03/22